



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 31 mars 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	33	33

Date de convocation
25 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, HUART Gérald, TIEDREZ Valérie, GAUTHERIN Tristan, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, GULTEKIN Gülcan, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Monsieur GAUTHERIN Tristan a été nommé secrétaire de séance

Objet : Désignation des membres du CST et de la FSSST
N° de délibération : 20260331_22

Mes chers collègues,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et suivants ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 9, 12, 20 et suivants ;

Vu les articles L251-9 à L251-10 et du CGFP ;

Vu la délibération n°9 du 30 septembre 2021 portant désignation des représentants du collège employeur au sein du Comité technique et du Comité hygiène de sécurité et des conditions de travail ;

Vu la délibération n°26 du 2 juin 2022 portant fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme, et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités ;

Vu la délibération du 10 février 2023, portant désignation des représentants du collège employeur au sein du Comité Social Territorial et de la formation spécialisée en matière de sécurité et de conditions de travail ;

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail a été instituée au sein du comité social territorial par le Conseil municipal dans sa délibération n° 26 du 2 juin 2022 ; qu'il a été acté le nombre de représentants suppléants au double du nombre de titulaires,

Aussi, vu l'énoncé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée, **à l'unanimité** des membres présents décide :

- De fixer la composition du collège employeur du CST comme suit :

3 TITULAIRES	3 SUPPELANTS
Romain BERNIER	Farida KACEMI
Frédérique BEHL	Thierry MENERAT
Arnaud RENNESSON	Valentin MOUZON

- De fixer la composition du collège employeur de la FSSSCT comme suit :

TITULAIRES (3)	SUPPLEANTS (6)
Romain BERNIER	Valérie TIEDREZ
Arnaud RENNESSON	Martine CHAUDET
Thierry MENERAT	Frédérique BEHL
/	Farida KACEMI
/	Anne SABATINO
/	Nelly COLLOT-TOUZÉ

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
33	0	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 2 avril 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.04.07 11:44:28 +0200
Ref:10770840-16240572-1-D
Signature numérique
le Maire